



1. Inscription

- Seules les inscriptions complétées sur le site internet «cjarfec.ch» et réglées dans le délai imparti seront prises en compte.
- L'inscription est validée dès le paiement de la finance d'inscription.
- Le prix de l'inscription comprend tous les ravitaillements et les transports.
- En cas de désistement ou de modification de parcours, les inscriptions ne sont pas remboursées.
- Le nombre maximal d'inscriptions est fixé à 400.
- Les enfants accompagnés par un adulte, sont acceptés uniquement sur le parcours N°4.
Parcours 4A = 13 à 16 ans et Parcours 4C = 6 à 16 ans.
- Les animaux ne sont pas acceptés.
- Tous les fonds récoltés lors des inscriptions seront intégralement reversés à l'ARFEC selon les statuts de l'Association du Cœur et des Jambes.



2. Parrainages

- Les participants ont la possibilité de se faire parrainer au moyen du formulaire prévu sur le site cjarfec.ch - Menu - Inscriptions - Parrainages.
- La liste complète des parrains ainsi que les montants volontaires sont transmis au plus tard en espèces le jour de la course.



3. Marche

- Les participants qui font le parcours N°1 (Le CHUV - Le Moléson 50 km) doivent se présenter en excellente santé et convenablement entraînés. La marche est en effet longue et pénible.
- La marche se déroule uniquement en groupe et n'est pas chronométrée.
- L'allure de la marche est dictée par les organisateurs.
- La participation «en relais» n'autorise qu'une seule personne par tronçon.
- Si le participant ne respecte pas les temps de passage aux étapes, il lui sera demandé d'arrêter la marche afin de garantir la réussite de la marche jusqu'au Moléson:
Tour-de-Gourze: 3 h 15, Saint-Martin: 7 h 30, Rathvel: 12 h 30, Sommet du Moléson: 15 h 30
- En cas d'abandon lors d'une étape, le participant sera rapatrié à Saint-Martin.



4. Météo - Sécurité

- La marche a lieu par tous les temps.
- Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux instructions de la sécurité. Certains tronçons de la marche sont organisés sur route ouverte à la circulation.
- Chaque participant devra se munir d'un gilet de sécurité réfléchissant et d'une lampe frontale pour les étapes de nuit.
- Chaque participant a l'obligation de s'équiper correctement (souliers, sac à dos, gourde, habits chauds). Les bâtons de marche peuvent apporter une aide supplémentaire.
- Au départ de Rathvel, les organisateurs se réservent le droit de supprimer le parcours A (via sommet) au profit du parcours B en cas de mauvais temps ou d'insécurité pour les participants.



5. Assurances

- Chaque participant doit être au bénéfice de ces deux assurances: RC et Accident.
- Les organisateurs et l'ensemble des bénévoles déclinent toute responsabilité en cas de vol, de dommage ou d'accident.
- Tous les frais découlant d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc.) sont à la charge du participant.



6. Droit à l'image

- Chaque participant donne son accord à l'organisateur pour l'utilisation de son image à des fins de promotion pour l'épreuve.